

Égalité Fraternité

Gildas REYTER:

Service Agriculture et Forêt Mission Défrichement Téléphone 04 94 46 81 94

Direction départementale des territoires et de la mer du Var

Toulon, le 22 février 2021

SAS Centrale Photovoltaïque de Vins-sur-Caramy **EDF** Renouvelables France 100 Esplanade du Général de Gaulle Coeur Défense Tour B 92932 PARIS La Défense Cedex

Recommandé A/R 1A 169 873 1165 7

Objet: Accusé de réception du dossier complet d'une demande d'autorisation de défrichement - Enquête publique et reconnaissance des bois à défricher

Référence: Dossier n° 20.387/211

Commune: VINS SUR CARAMY - Lieux-dits: Sigmore / Les Plaines / La Plaine des Cades

Parcelles cadastrales: section D n°123-759-760-761-762-774-775-776-777-778-781-782-783-785-955-959-957-

852-851-871-850-849-848-847

Madame, Monsieur,

Suite à la demande d'autorisation de défrichement que vous avez transmise à mes services le 18 décembre 2020, enregistrée sous le n° 20.387/211, pour un terrain appartenant à la commune de Vins-sur-Caramy, et suite à la réception des pièces complémentaires le 10 février 2021, je vous informe que votre dossier est considéré comme complet à la date du 10 février 2021.

Votre demande d'autorisation de défrichement est instruite par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, Service Agriculture et Forêt.

Votre demande fera l'objet d'une enquête publique et une reconnaissance de la situation et de l'état des terrains à défricher est nécessaire. Je vous informerai de la date retenue pour cette reconnaissance par un

Aussi, le délai d'instruction est de six mois. Il s'achèvera le 10 août 2021.

Si aucune décision n'est intervenue avant le 10 août 2021, votre demande donnera lieu à une décision implicite de rejet. Cette décision de rejet pourra faire l'objet d'un recours de votre part devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa naissance.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

L'adjoint au chef du Service Agriculture et Forêt

Adresse postale: Préfecture - DDTM - Service Agriculture et Forêt CS 31 209 - 83070 TOULON CEDEX

Accueil du public : 244 avenue de l'infanterie de marine à Toulon face aux pompiers

Téléphone 04 94 46 81 94

Courriel: ddtm-demande-defrichement@var.gouv.fr

www.var.gouv.fr